

L'accueil périscolaire regroupe l'accueil du matin, midi et du soir :

L'encadrement est assuré par des animateurs (et les ATSEM) pour la majorité diplômés BAFA ou CAP petite enfance. Les équipes d'animation proposent des activités de loisirs pour offrir aux enfants un cadre sécurisant où ils pourront pratiquer des activités ludiques, récréatives.

Les horaires:

Matin 1	7h – 7h30
Matin 2	7h30 – 8h35
Midi	11h35 - 13h25
Soir T1	16h35 – 17h35
Soir T2	17h35 – 18h30



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
ECOLES DU GELON ET DU COISIN

INSCRIPTION PERISCOLAIRE 2018 - 2019

**Du vendredi 6 avril
au jeudi 31 mai 2018**

Site de
COISE

Contact : Jessica CAILLET
04-79-44-24-13 ou periscolaire@siegc.fr
Notre site internet: www.siegc.fr

Inscription aux services périscolaires 2018-2019 :

Inscriptions par le « Portail Famille »

1. Remplir **IMPERATIVEMENT** les données enfants (onglet « enfant »)
 - Autorisations (nom et coordonnées des personnes autorisées à venir chercher votre enfant)
 - Données sanitaires (les vaccins, les allergies, ...)
 - Données complémentaires (toutes les autorisations: photos, sortie...)
2. Remplir **IMPERATIVEMENT** les données famille (onglet « mon compte »)
 - Infos responsable (coordonnées du responsable de l'enfant, parent qui en a la garde au besoin)
 - Infos conjoint (coordonnées du parent 2)
 - Infos CAF (numéro allocataire)
3. Renvoyer les documents suivants **uniquement par mail à l'adresse suivante :**
periscolaire@siegc.fr
 - 1- Attestation de travail des deux parents
 - 2- Coupon du règlement intérieur daté et signé
 - 3- Bulletin de pré-inscription complété, par enfant
 - Attestation du Quotient Familial datant de moins de 2 mois
 - Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant
 - Le mandat de prélèvement automatique accompagné d'un RIB (à fournir si vous souhaitez être prélevés automatiquement de votre facture périscolaire).

Les documents 1, 2, 3 sont téléchargeables sur notre site internet: www.siegc.fr dans l'onglet : périscolaire

ATTENTION : chaque document demandé devra être scanné individuellement et l'ensemble des documents feront l'objet d'un seul envoi mail.

4. **Entre le 25 et le 30 juin**, vérifier sur le portail famille que l'inscription pré-enregistrée correspond aux demandes formulées sur le bulletin de pré-inscription envoyé.



**PRE INSCRIPTION VALIDEE
SI ET SEULEMENT SI LE PORTAIL FAMILLE EST COMPLETE ET LES JUSTIFICATIFS
RECUS PAR LE SERVICE.**

POUR UNE PREMIERE INSCRIPTION et si vous n'avez aucun enfant déjà inscrit au périscolaire: Appelez le secrétariat du service périscolaire à partir du 3 avril (hors vacances scolaires) au **04.79.44.24.13** afin de fixer un rendez-vous qui vous permettra de créer votre compte famille et de repartir avec vos codes d'accès au portail famille.

Confirmation des demandes d'inscriptions

A partir du vendredi 6 juillet 2018, vous devrez vous rendre sur votre « Portail Famille » pour prendre connaissance de la validation ou non, ou partielle, de votre demande d'inscription.

**AVANT CETTE DATE, AUCUN PLANNING NE SERA CONSIDERE COMME VALIDE.
AUCUN COURRIER POSTAL NE SERA ENVOYE**